



COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE
SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS
Office alimentaire et vétérinaire

**OFFICE
ALIMENTAIRE ET
VÉTÉRINAIRE
(OAV)
RAPPORT ANNUEL
2000**

TABLE DE MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
1.1.	Aperçu des inspections concernant la sécurité alimentaire, la santé animale, le bien-être des animaux et la santé végétale	3
1.2.	Répartition géographique des inspections.....	3
1.3.	Vue d'ensemble des inspections dans les États membres.....	4
2.	PROGRAMME D'INSPECTIONS 2000.....	5
2.1.	Planification des inspections	5
2.2.	Préparation des rapports de l'OAV.....	5
3.	INSPECTIONS EFFECTUÉES PAR L'OAV EN 2000.....	5
3.1.	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	6
3.1.1.	Évaluation des systèmes de contrôle et des normes de production dans certains secteurs de la production de denrées alimentaires	6
3.1.2.	Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)	10
3.1.3.	Contrôles des importations.....	11
3.1.4.	Résidus vétérinaires et laboratoires.....	12
3.1.5.	Pesticides.....	13
3.1.6.	OGM	14
3.1.7.	Contaminants	14
3.1.8.	Hygiène alimentaire, système HACCP	14
3.2.	Santé animale	15
3.2.1.	Mammifères	15
3.2.2.	Volailles	15
3.2.3.	Poisson et mollusques bivalves.....	15
3.3.	Bien-être des animaux.....	16
3.4.	Santé végétale.....	17
3.4.1.	Audits dans le secteur de la pomme de terre.....	17

3.4.2.	Nématode du pin	17
3.4.3.	Inspections dans les pays tiers.....	18
3.4.4.	Autres activités.....	18
4.	RESSOURCES ET ORGANISATION	18
4.1.	Personnel et recrutement	18
4.2.	Organisation de l'OAV	19
4.3.	Formation	19
4.4.	Développement de la qualité.....	19

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est le quatrième rapport de l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV), Direction F, de la direction générale "Santé et protection des consommateurs". Il couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

La mission de l'OAV consiste à contrôler, rendre compte de et aider à l'application de la législation communautaire en matière de sécurité alimentaire, de santé animale, de santé végétale et de bien-être des animaux mise en place par les États membres et par les pays tiers exportant des denrées alimentaires, des végétaux ou des animaux vers l'Union européenne. L'OAV remplit cette mission essentiellement en procédant à des inspections visant à vérifier le fonctionnement des systèmes de contrôle mis en œuvre par les autorités compétentes des États membres et des pays tiers.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, deux cent cinquante inspections ont été effectuées. L'annexe I donne la liste de ces inspections, classées par date, par pays inspecté et par sujet.

1.1. Aperçu des inspections concernant la sécurité alimentaire, la santé animale, le bien-être des animaux et la santé végétale

La majorité des inspections réalisées par l'OAV concernaient des sujets spécifiquement liés à des denrées alimentaires, bien que 20% aient traité de questions de santé animale, de bien-être des animaux et de santé végétale. Le tableau I indique le nombre d'inspections menées dans les quatre principaux domaines de responsabilité de l'OAV.

TABLEAU I: REPARTITION DES INSPECTIONS EN FONCTION DES PRINCIPAUX DOMAINES DE RESPONSABILITE

Domaine	Nombre total d'inspections	%
Sécurité alimentaire	200	80
Santé animale	24	10
Santé végétale	15	6
Bien-être des animaux	11	4
Total	250	100

1.2. Répartition géographique des inspections

Au cours des dernières années, l'OAV a concentré au moins 50% de ses inspections dans les États membres. Comme la majeure partie des denrées alimentaires consommées dans l'Union européenne sont produites au sein de l'Union même, les contrôles sanitaires sur la production à l'intérieur de l'Union européenne figurent au premier rang des priorités. Le tableau 2 indique la répartition des inspections de l'OAV par zone géographique.

TABLEAU 2: REPARTITION DES INSPECTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Pays	Inspections	
	Nombre	%
UE	145	58
Pays candidats	38	15
Pays de l'AELE	6	2
Pays ayant conclu un accord d'équivalence ¹	6	2
Autres pays tiers	55	22
Total	250	

1.3. Vue d'ensemble des inspections dans les États membres

Les inspections dans les États membres sont décidées selon une procédure en trois étapes:

- tout d'abord, les principales dispositions légales qui invitent ou autorisent la Commission à procéder à des inspections sont révisées;
- il est ensuite fait un choix quant à la priorité à donner aux produits ou aux secteurs, sur la base d'une évaluation des principaux risques et des questions clés de police sanitaire concernées;
- pour les produits ou secteurs considérés comme prioritaires, une série d'inspections est normalement effectuée dans tous ou presque tous les États membres. Le tableau 3 donne la liste des inspections effectuées dans les États membres en 2000, classées en fonction des principaux sujets.

TABLEAU 3: APERÇU DES SERIES D'INSPECTIONS

	Sujet	État membre
Sécurité alimentaire	Viande de porc	B, DK, F, NL, UK, E, EL, D, I, FIN
	Produits et préparations à base de viandes, viandes hachées, boyauderie	E, F, NL, B, S, P, I, DK
	Viande de gibier sauvage et d'élevage, viande de lapin	F, B, NL, E, I, L, A, S, FIN, D, UK
	Lait	IRL, UK, L, D, P, EL, I
	Viande de volaille	B, L, D, EL, S, P, A, FIN, E
	Produits de la pêche / mollusques bivalves	A, IRL
	Agriculture biologique	I, E
	Hygiène alimentaire (HACCP, détail)	A, S, P, IRL, I, D, NL
	Pesticides	I, NL, S, E
	OGM / Nouveaux aliments	NL, P
	EST, surveillance, interdiction relative aux aliments pour animaux, etc.	IRL, P, UK, DK, E, FIN, D, I, F, B, NL
	Contrôles des importations	IRL, F, D, NL, E, UK, A, D, B, I, S, P
	Laboratoires communautaires de référence	D
	Surveillance des résidus	EL

¹ Etats-Unis, Canada, Nouvelle Zélande

	Sujet	État membre
Santé animale	Certification et contrôles des mouvements d'animaux vivants	F, IRL, DK
	Plans d'urgence pour la fièvre aphteuse et la peste porcine classique	D, S, A, FIN, P
	Brucella melitensis	I, P
Bien-être des animaux	Transport (points d'arrêt)	EL, I, E, A
	Bien-être des animaux dans les exploitations	UK, S, D, B, F
Santé végétale	Audits dans le secteur de la pomme de terre	I, EL, D, NL, DK, UK
	Nématode du pin	P, P, F, E, EL

2. PROGRAMME D'INSPECTIONS 2000

2.1. Planification des inspections

En 2000, l'OAV a fonctionné selon un cycle de planification sur six mois (janvier – juin et juillet – décembre). Les projets de programmes sont discutés avec les services concernés au sein de la Commission pour s'assurer que tous les éléments relevant de la compétence de l'OAV ont été pris en considération. Ils sont ensuite présentés aux États membres dans les comités permanents appropriés, puis transmis au Parlement européen pour information. Les programmes sont constamment révisés, car il est souvent nécessaire de les adapter pour répondre à des urgences imprévues.

2.2. Préparation des rapports de l'OAV

Toutes les inspections effectuées par l'OAV font l'objet d'un rapport qui, après consultation des autorités compétentes concernées, est publié en principe sur le réseau Internet. Dans quelques rares cas seulement, la base juridique en vigueur n'en permet pas la publication sur Internet.

Les projets de rapports des inspections sont transmis aux autres services de la Commission et à l'autorité compétente du pays inspecté, le plus rapidement possible après la fin de l'inspection. Après réception et examen des commentaires des autorités compétentes, le rapport final est rédigé en apportant, le cas échéant des modifications au projet de rapport.

La finalisation et la diffusion des rapports dans les délais fixés par la législation communautaire reste un objectif important de l'OAV. À cette fin, l'OAV s'efforce de transmettre le projet de rapport aux autorités compétentes dans les vingt jours ouvrables qui suivent la fin de chaque inspection et de publier le rapport final en principe dans les soixante jours ouvrables après la fin de la mission. Une procédure accélérée est suivie pour les rapports particulièrement urgents.

Après finalisation, les rapports sont mis à disposition des parties intéressées sur le site Internet de la DG "Santé et protection des consommateurs" (http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/index_en.htm). Cette pratique souligne l'engagement permanent de la Commission en faveur de la transparence de ses activités de contrôle et d'inspection.

3. INSPECTIONS EFFECTUEES PAR L'OAV EN 2000

Les paragraphes qui suivent donnent un bref aperçu des résultats des inspections que l'OAV a réalisées en 2000.

3.1. SECURITE ALIMENTAIRE

3.1.1. Évaluation des systèmes de contrôle et des normes de production dans certains secteurs de la production de denrées alimentaires

La série d'inspections dans les États membres aux fins d'évaluation des systèmes de contrôle et des normes de production dans un certain nombre de secteurs de la production de denrées alimentaires, qui a débuté en 1999, s'est poursuivie. Les grandes lignes de l'état actuel d'avancement de ces inspections et un bref résumé des conclusions générales obtenues sont donnés ci-dessous.

3.1.1.1. Lait et produits laitiers

États membres

En 2000, des inspections ont été effectuées dans sept États membres (Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal et Royaume-Uni). Elles achevaient une série d'inspections dans tous les États membres.

La variété des échelles de production laitière, des producteurs et établissements de transformation industrialisés de lait de vache d'Europe du Nord jusqu'aux petits producteurs isolés de lait de brebis et de chèvre en Europe du Sud, rend difficile l'application de systèmes de contrôles entièrement harmonisés dans l'ensemble de la Communauté. Associés à la nature complexe et hautement détaillée de la législation communautaire existante, les problèmes rencontrés au niveau de la transposition, de la mise en œuvre et de l'application de normes acceptables dans certaines régions ne sont pas surprenants. Les contrôles de la santé animale et de la production dans l'industrie laitière reposent largement sur des systèmes d'autocontrôle, qui, pour un certain nombre de secteurs clés, n'ont pas fourni des normes acceptables. Pour remédier à ces déficiences, le niveau et la qualité des contrôles officiels doivent être portés à un point permettant aux consommateurs d'avoir confiance dans leur efficacité.

Des missions de suivi sont prévues pour 2001 dans certains États membres, afin de surveiller les mesures prises et les améliorations obtenues.

Pays tiers

Treize missions ont été entreprises dans les pays tiers, au cours desquelles les normes de production du lait ont été examinées. Dans deux pays tiers (Afrique du Sud et Turquie), les autorités nationales ont accepté de suspendre toute certification pour l'exportation, jusqu'à ce que les améliorations nécessaires aient été apportées. Dans plusieurs pays candidats, d'importantes insuffisances ont été notées dans la qualité du lait cru, nécessitant des mesures de la part des autorités nationales.

3.1.1.2. Viande de gibier sauvage et d'élevage

États membres

Des inspections ont été menées dans onze États membres en 2000 (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Suède et Royaume-Uni)

Ces inspections ont indiqué que les autorités nationales des États membres n'ont pas porté une attention suffisante à la production et à la mise sur le marché de viande de gibier (sauvage et d'élevage). De graves déficiences ont été identifiées dans les contrôles vétérinaires, les

procédures d'inspection de la viande et les normes d'hygiène, conduisant à une situation qui dans certains cas était considérée comme présentant un risque direct et potentiellement grave pour la santé publique. Il a été constaté que les systèmes de contrôle en place étaient parfois ouverts à la vente frauduleuse de viande tant de gibier d'élevage que de gibier sauvage.

Pays tiers

Des missions dans six pays tiers, dont cinq pays candidats, ont été accomplies. Des insuffisances dans les normes de production et de contrôle, similaires à celles observées dans les États membres, ont été notées. Des problèmes particuliers concernant la substitution possible de viande de gibier sauvage par du gibier d'élevage ont été largement signalés.

3.1.1.3. Viande de porc

États membres

En 2000, des inspections ont été effectuées dans dix États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, Grèce, France, Italie, Pays-Bas, Finlande et Royaume-Uni)

Ces inspections n'ont pas permis d'observer de réelles améliorations pour ce qui concerne les contrôles vétérinaires, les procédures d'inspection des viandes et les normes d'hygiène, par rapport à celles apportées dans le domaine de la production de bœuf durant la période 1998 - 1999. Des déficiences potentiellement graves dans un certain nombre de domaines, notamment des niveaux de supervision vétérinaire inadéquats, des effectifs de vétérinaires officiels et d'auxiliaires insuffisants dans les établissements de transformation de viandes, des carences dans l'inspection ante et post mortem, un manque d'hygiène, des contrôles inappropriés de l'utilisation des marques de salubrité et des incohérences dans les vérifications de la présence de la trichinellose ont été identifiés.

Pays tiers

Des inspections de la production de viande rouge (y compris la viande de porc) dans quinze pays tiers ont été entreprises, en portant une attention particulière aux pays candidats. Dans certains cas, la production de viande rouge entrant dans le cadre de missions dont les objectifs étaient plus larges, notamment des évaluations des services officiels, de la situation zoonositaire et de la production de produits transformés à base de viandes. Des problèmes relatifs au niveau et à la qualité de la supervision vétérinaire, ainsi qu'à la certification sanitaire de viandes destinées à l'Union européenne, ont été notés.

3.1.1.4. Produits et préparations à base de viande, boyauderie et viandes hachées

En 2000, des inspections ont été effectuées dans huit États membres (Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Suède)

Les services officiels paraissaient en général compétents et disposer de ressources appropriées. Il était nécessaire d'apporter davantage de soin au développement de programmes de contrôle documentés, de façon à pouvoir vérifier le déroulement des contrôles officiels à tous les niveaux. Globalement, les normes d'hygiène dans les différents établissements étaient satisfaisantes. Il fallait également intensifier les efforts visant à développer et mettre en œuvre des programmes d'autocontrôles et à mettre en place des systèmes de traçabilité efficaces.

De plus, des inspections ont été menées dans deux États membres (Italie et Portugal) pour évaluer l'avancement des programmes d'éradication de la brucellose ovine et caprine (constituant une menace grave pour la santé humaine).

3.1.1.5. Viande fraîche de volaille

États membres

La série d'inspections effectuées dans les États membres afin d'évaluer les systèmes de contrôles et les normes de production dans le secteur de la viande fraîche de volaille, lancée en 1999, a été achevée.

Ces inspections ont révélé que la législation vétérinaire communautaire en matière de production de viande fraîche de volaille n'est pas mise en œuvre correctement et uniformément dans les États membres. Les normes d'hygiène dans les établissements variaient considérablement. Dans presque tous les États membres, il y avait un ou plusieurs établissements dans lesquels des mesures correctives immédiates étaient nécessaires afin de protéger la santé publique. Dans la plupart des États membres, les ressources de l'autorité compétente ont été jugées insuffisantes. Souvent, les efforts des autorités sont encore amoindris par des déficiences opérationnelles, par exemple l'absence de procédures bien définies, une documentation insuffisante de la supervision et une application inefficace des mesures correctives.

Certains domaines ont été identifiés dans lesquels il se peut que la législation communautaire manque de précision, soit insuffisante ou peu pratique à mettre en œuvre, du fait de changements dans les systèmes de production.

Afin de vérifier que les autorités compétentes ont pris les mesures correctives nécessaires pour remédier aux défauts notés au cours des inspections, une série d'inspections de suivi a été lancée. Les premières inspections de suivi ont été réalisées dans trois États membres (Espagne, France et Royaume-Uni). Les résultats de ces inspections ont indiqué que seulement peu de progrès avaient été faits et que la situation restait largement insatisfaisante.

En connexion avec la série d'inspections susmentionnées, la mise en œuvre du contrôle des salmonelles dans le cadre de la directive 92/117/CEE du Conseil a également été évaluée. Dans six États membres (Danemark, France, Irlande, Autriche, Finlande et Suède), qui ont mis en œuvre des programmes officiels de contrôle approuvés par la Communauté, la situation était largement satisfaisante. Dans le reste des États membres, la situation était plus variable, certains d'entre eux n'appliquant que quelques mesures volontaires, tandis que d'autres mettaient en œuvre des programmes de contrôle de plus grande envergure à statut officiel.

Pays tiers

Les conditions de santé publique au niveau de la production de viande de volaille ont été évaluées également dans huit pays tiers, qui étaient déjà agréés pour l'exportation de volailles et de viandes de volailles, ou avaient fait une demande pour un agrément initial pour l'exportation. Cinq de ces inspections concernaient des pays candidats. Les résultats de ces inspections étaient globalement satisfaisants, bien que l'un des pays candidats inspectés pour la délivrance de l'agrément ait semblé ne pas répondre aux normes exigées par la législation communautaire pertinente (Turquie).

3.1.1.6. Produits de la pêche et mollusques bivalves

États membres

Une série d'inspections dans les États membres aux fins d'évaluation des systèmes de contrôles et des normes de production des produits de la pêche a commencé en 2000 et deux États membres ont été inspectés (Irlande et Autriche). L'achèvement de la série est prévue pour la fin de l'année 2001.

Ces inspections ont révélé que la législation vétérinaire communautaire concernant la production de produits de la pêche n'est pas appliquée correctement et uniformément dans les deux États membres inspectés. Dans les deux États membres, la formation technique du personnel de l'autorité compétente a été jugée inadéquate. L'absence de procédures d'inspection harmonisées, une documentation insuffisante de la supervision et une application inefficace des mesures correctives étaient des défauts communs identifiés par les équipes d'inspection.

Pays tiers

Les normes de santé publique concernant les produits de la pêche et les mollusques bivalves ont également été évaluées dans vingt-sept pays tiers actuellement agréés pour l'exportation. La plupart des inspections ont été menées dans des pays inscrits sur les listes provisoires établies sur la base de la décision 95/408/CE du Conseil, en réponse à leur demande d'exportation vers l'Union européenne.

Une inspection a été réalisée suite à de fréquents résultats défavorables des tests effectués au point d'importation dans l'Union européenne. Le résultat insatisfaisant de l'inspection a conduit à une suspension de l'exportation de mollusques bivalves transformés par l'autorité compétente du pays*. L'équipe d'une inspection de suivi a constaté que des mesures correctives satisfaisantes avaient été prises et la suspension des exportations a été retirée.

Les résultats des autres inspections dans la plupart des pays ont été satisfaisantes, après réception de garanties supplémentaires. Pour certains pays, dont la situation était moins favorable, des inspections de suivi ont été jugées nécessaires, afin de vérifier si les conditions prévues pour l'agrément étaient remplies. Dans un cas, l'inspection a conduit au retrait du pays de la liste des pays tiers autorisés à exporter des produits de la pêche vers l'Union européenne.**

3.1.1.7. Agriculture biologique

États membres

Les inspections pour l'évaluation des systèmes de contrôle en place pour l'agriculture biologique se sont poursuivies avec des inspections dans deux États membres (Espagne et Italie), qui sont les principaux producteurs de produits biologiques. Certaines faiblesses ont été notées, telles qu'un retard dans la mise en œuvre de la législation communautaire, ainsi qu'une application insatisfaisante.

* Thaïlande

** St. Vincent et les Grenadines

Pays tiers

Les pays tiers exportant des produits issus de l'agriculture biologique vers l'Union européenne doivent être inspectés pour vérifier l'équivalence des règles de production et du système d'inspection de l'agriculture biologique avec ceux de l'Union européenne. Des inspections ont été réalisées en Argentine et dans le nouveau pays candidat, le Costa Rica. Les deux pays avaient des systèmes équivalents en place, bien que certaines améliorations fussent nécessaires.

Autres activités

La supervision du programme pilote pour la qualité des aliments par l'OAV s'est poursuivie. Ce programme a pour objectif l'évaluation de la qualité générale d'un certain nombre de produits alimentaires de l'agriculture biologique et traditionnelle dans neuf États membres. Une inspection a eu lieu pour contrôler les contractants; les résultats préliminaires du programme ont été discutés et un retour d'information a été donné sur les premiers rapports provisoires.

3.1.2. Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Dix-neuf inspections dans ce domaine ont été menées par l'OAV en 2000.

États membres

Une série d'inspections concernant la mise en œuvre des règles de surveillance épidémiologique, les plans d'éradication et l'interdiction relative aux aliments pour animaux, commencée l'année précédente, a été poursuivie afin de dresser un tableau d'ensemble de la situation au niveau de la Communauté. Les règles d'identification des animaux étaient en général incluses dans le champ d'application de ces inspections en tant qu'outil essentiel de la surveillance épidémiologique, afin d'évaluer la capacité des autorités à procéder au traçage des bovins dans le cadre des cas d'ESB. Dans certains États membres, où la législation nationale était déjà en place concernant la destruction des matériels à risques spécifiés (MRS), ce point était inclus dans le champ d'application des inspections destinées à évaluer la mise en œuvre pratique.

Certaines inspections avaient pour objet des questions plus spécifiques et le suivi d'inspections antérieures. Dans un État membre (Allemagne), les procédures en place pour la destruction des farines de viande et d'os (FVO) envoyées par un autre État membre (Portugal) ont été évaluées, pour permettre aux services de la Commission d'adopter une décision fixant la date de ces expéditions. Au Portugal, outre le suivi d'inspections antérieures, la base de la mise en œuvre d'un régime d'exportation fondée sur la date a été évaluée. Il a été conclu que des instructions détaillées concernant les contrôles du régime devaient être mises en place, afin de permettre une évaluation intégrale de la fiabilité du système. Enfin, une inspection (en Irlande) concernait la mise en œuvre de règles spécifiques au regard de l'ESB, notamment le stockage de farines de viande et d'os produites à partir de MRS et d'animaux abattus provenant de troupeaux atteints d'ESB. Les déficiences identifiées n'avaient qu'un impact mineur sur la santé animale ou publique et pouvaient être corrigées rapidement.

À la lumière des inquiétudes largement répandues dans le public au sujet de la sécurité de la viande bovine à la suite du développement de la maladie et de quelques incidents survenus dans certains États membres, il a été demandé à l'OAV en novembre d'exécuter un programme d'inspections urgentes relatives à la vérification des contrôles dans les États membres concernant l'ESB. Sept États membres ont été inspectés en décembre afin d'évaluer la

surveillance de l'ESB, l'interdiction relative aux aliments pour animaux et la mise en œuvre des nouvelles dispositions pour les MRS.

Pays tiers

Un pays tiers (la Suisse) a été inspecté pour une évaluation de la mise en œuvre d'un programme actif de surveillance épidémiologique incluant la mise en œuvre d'un nouveau test rapide d'analyse et de dépistage de l'ESB.

3.1.3. Contrôles des importations

Priorités d'inspection

Les importations d'animaux et de denrées alimentaires d'origine animale représentent environ 20% du total des aliments et des boissons importés dans l'Union européenne chaque année. La législation de l'Union européenne exige que ces produits soient soumis à une inspection par les services officiels d'inspection dans les États membres et dans les pays de l'EEE, aux postes d'inspection frontaliers agréés (PIF), installés à environ 306 points d'entrée dans l'Union européenne: postes d'inspection routiers, ferroviaires, des aéroports et des ports.

Conformément à la législation existante, l'OAV doit inspecter tous les postes d'inspection frontaliers chaque année. Par dérogation, la fréquence des inspections pour certains PIF agréés peut être réduite. Toutefois, ces PIF devraient être inspectés au moins une fois tous les trois ans. La politique de l'OAV consiste à inspecter annuellement les grands PIF par lesquels transitent plus de 2.000 lots par an (61 PIF) et moins fréquemment les postes plus petits. De plus, l'OAV doit inspecter tous les nouveaux postes proposés dans les États membres pour être agréés ou ceux qui sont déjà agréés et pour lesquels il est prévu d'ajouter des catégories d'agrément supplémentaires. Il en est de même pour les PIF des pays de l'AELE, dans lesquels l'OAV participe aux inspections de l'ASA (autorité de surveillance de l'AELE) en qualité d'observateur.

Les inspections de l'OAV visaient essentiellement, mais pas exclusivement, à s'assurer que les installations physiques, les équipements et les procédures de travail de chaque PIF étaient appropriés pour effectuer les contrôles requis. En 2000, les inspections ont été préparées en se basant sur les résultats d'un questionnaire envoyé préalablement à l'inspection aux États membres. Il a été procédé à une évaluation de la gestion générale des contrôles des importations par les autorités compétentes, ainsi qu'à une évaluation de la gestion des BIP eux-mêmes, y compris de la coopération avec les services douaniers et autres autorités. Cette approche sera appliquée à une série d'inspections dans tous les États membres qui s'achèvera pendant l'été 2001. Une nouvelle approche sera développée pour les inspections futures à partir des résultats de cette série d'inspections.

Programme d'inspections

En 2000, l'OAV a réalisé treize inspections dans douze États membres, au cours desquelles quatre-vingt-neuf PIF agréés et quatre nouvelles installations proposées pour être agréées en tant que PIF ont été inspectés.

Les inspecteurs de l'Office ont accompagné des inspecteurs de l'ASA en qualité d'observateurs pour deux inspections en Norvège et en Islande (sept PIF ont été inspectés) visant à s'assurer que les contrôles des importations dans la Communauté européenne et dans l'AELE se déroulent de façon similaire.

Observations générales

Les résultats de ces inspections ont été classés en trois grandes catégories: non-conformités majeures et mineures aux exigences de la législation communautaire et conformité à la législation communautaire. Les domaines techniques pour chaque PIF inspecté ont été répartis en dix grandes rubriques. Les résultats des inspections sont résumés comme suit:

Domaines techniques	Nombre de postes d'inspection frontaliers				
	Conformité	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non vérifié	Non applicable
Organisation vétérinaire: nombre d'employés	56	20	23	0	0
Organisation vétérinaire: formation du personnel	7	67	22	0	3
Installations – produits	7	13	73	1	5
Installations – animaux vivants	7	23	27	0	42
Équipements	5	51	41	2	0
Hygiène	1	19	78	1	0
Documentation	13	67	17	2	0
Enregistrement	5	75	16	1	2
Identification/sélection	0	67	28	1	3
Procédures (notification, contrôles vétérinaires, décision)	0	32	55	0	12
Transit – entrepôts	0	54	28	0	17
Frais d'inspection	8	58	16	8	9

Certains États membres ayant des services séparés pour la santé animale et la santé publique, qui ont été évalués séparément, les nombres de PIF figurant dans ce tableau ne correspondent pas aux nombres de visites effectuées.

Des recommandations ont été faites à tous les États membres concernés pour qu'ils remédient aux déficiences trouvées. L'Office travaille avec les autorités compétentes dans les États membres concernés pour suivre les progrès effectués dans la correction desdites déficiences.

Autres activités

Les inspecteurs ont activement participé aux groupes de travail de la Commission s'occupant de la législation relative aux contrôles des importations, en raison de leur expérience pratique de l'application de la législation de l'Union européenne dans ce domaine.

3.1.4. Résidus vétérinaires et laboratoires

Priorités

Les critères d'établissement du plan d'inspection pour 2000 étaient fondés sur les priorités suivantes: suivi de la revue générale des contrôles des résidus par les États membres après la

mise en application de la directive 96/23/CE; inspections dans les pays tiers qui sont des exportateurs majeurs vers l'Union européenne; inspections dans les pays candidats.

Inspections dans les États membres

Trois inspections ont été entreprises dans les États membres. Une inspection de suivi a été réalisée en Grèce après l'achèvement de la revue générale des contrôles des résidus par les États membres. Les recommandations antérieures n'avaient pas fait l'objet d'un suivi satisfaisant et de graves défauts ont été identifiés dans la supervision des autorités régionales, dans les activités des laboratoires désignés par l'État membre et dans le contrôle de la distribution et de l'utilisation des médicaments vétérinaires.

Deux laboratoires communautaires de référence (LCR) ont fait l'objet d'une évaluation (peste porcine classique en Allemagne et lait en France), dans le cadre d'une série plus large d'inspections évaluant les activités et résultats des LCR désignés dans le domaine de la santé publique et animale. Il est trop tôt pour tirer des conclusions générales, dans la mesure où seuls ces deux laboratoires ont fait l'objet d'une évaluation. Toutefois, de graves déficiences ont été détectées dans l'un des laboratoires.

Inspections dans les pays candidats

Parmi les sept inspections menées dans les pays candidats, deux ont été combinées avec des inspections concernant le poisson. Des insuffisances ont été identifiées dans six grandes rubriques: l'action de l'autorité compétente; la mise en œuvre du plan national de surveillance des résidus; la procédure de prélèvement d'échantillons; les résultats des laboratoires désignés; le contrôle de la distribution et de l'utilisation des médicaments vétérinaires et la tenue d'un registre dans les exploitations.

Inspections dans les pays tiers

Parmi les sept inspections effectuées dans des pays tiers, cinq inspections relatives à des produits particuliers ont été combinées avec des inspections spécifiques aux produits: trois avec la viande et le lait, une avec le poisson et une avec la viande et le poisson. L'objectif des inspections conjointes était d'une part d'apporter des conseils et un encadrement à d'autres inspections de l'OAV et d'autre part de dresser un tableau général des activités des autorités compétentes.

Trois pays (Chili, Nouvelle Calédonie et Nouvelle Zélande) ont été inspectés pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la directive 96/23/CE. Les défauts identifiés peuvent être classés dans les mêmes rubriques que celles identifiées pour les pays candidats.

La situation dans les pays tiers inspectés au cours des suivis est toujours insatisfaisante et malgré quelques améliorations dans certains pays, des déficiences majeures ont encore été identifiées.

3.1.5. Pesticides

Le programme pour l'évaluation de la surveillance des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine végétale, y compris le système de contrôle des utilisations et de la commercialisation, s'est poursuivi avec des inspections dans quatre États membres (Espagne, Italie, Pays-Bas et Suède).

Les inspections ont révélé que les programmes coordonnés de surveillance nationaux et de l'Union européenne, ainsi que les inspections de la commercialisation et des utilisations, ont été mis en œuvre dans les États membres. Toutefois, certains défauts ont été notés au niveau

de l'accréditation des laboratoires, de la collecte d'échantillons en vue de l'analyse des résidus et des inspections relatives à la commercialisation et aux utilisations.

Un certain nombre de recommandations spécifiques ont été faites concernant le traitement des problèmes des résidus liés au régulateur de croissance chlorméquat dans les poires des Pays-Bas et l'insecticide métamidophos dans les poivrons doux d'Espagne.

En outre, l'OAV a rédigé un rapport général sur l'exercice de la surveillance des résidus de pesticides dans l'ensemble de l'Union européenne dans les produits végétaux.

3.1.6. OGM

Les activités d'inspection relatives aux denrées alimentaires obtenues à partir d'OGM ont commencé par deux inspections préparatoires dans des États membres (Pays-Bas et Portugal). Des informations ont été recueillies sur l'évaluation de la sécurité des produits obtenus à partir d'OGM préalablement à leur autorisation et sur les systèmes de contrôle visant à assurer un étiquetage correct des ingrédients obtenus à partir d'OGM dans les aliments, y compris les échantillonnages et les analyses.

3.1.7. Contaminants

Le suivi d'un problème de contrôle des aflatoxines dans les fruits secs (fruits à coques et figes) s'est poursuivi avec des inspections dans deux États membres (Grèce et Italie), afin de vérifier les procédures de contrôle et les installations de laboratoire sur les lieux d'importations, ainsi qu'en Turquie. L'une des inspections a été menée pour évaluer les contrôles de la contamination radioactive des champignons sauvages en Bulgarie.

Bien que dans tous les cas des systèmes de contrôle aient été en place, divers problèmes ont été détectés tels que des procédures d'échantillonnage inappropriées et une validation incomplète des méthodes analytiques. Les systèmes de contrôle en Turquie et en Bulgarie nécessitaient d'importantes améliorations, pour lesquelles les autorités compétentes ont présenté des plans d'action.

3.1.8. Hygiène alimentaire, système HACCP

Des inspections ont été effectuées dans sept États membres (Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Suède) afin d'évaluer les systèmes de contrôle officiels des denrées alimentaires. Les inspections ont porté sur l'application du système HACCP aux denrées alimentaires transformées d'origine végétale et d'origine mixte animale/végétale dans le secteur de la vente de détail, en incluant certaines industries de transformation telles que des installations de boulangerie et de restauration.

Les services officiels disposaient en général de ressources adéquates. La communication entre les services centraux, régionaux et locaux nécessitait d'être améliorée dans pratiquement tous les cas. L'application d'autocontrôles conformes aux principes HACCP était variable et lente. Des variations considérables ont également été observées d'un secteur industriel à l'autre.

3.2. Santé animale

3.2.1. Mammifères

États membres

La série d'inspections concernant les plans d'urgence de lutte contre la fièvre aphteuse et la peste porcine classique, qui a débuté en 1999, s'est poursuivie, mais a été retardée par des problèmes de ressources au sein de l'OAV et la nécessité de répondre à des urgences sanitaires. Cinq États membres supplémentaires (Allemagne, Suède, Finlande, Autriche, Portugal) ont été inspectés. Les États membres étaient en général très conscients des menaces que représentent ces maladies. Tous avaient des plans d'urgence en place, qui, pour la plupart, respectaient les normes et lignes directrices communautaires existantes. Des efforts complémentaires de développement et/ou de maintenance s'avéraient nécessaires dans quelques pays seulement.

Une inspection a été menée aux Pays-Bas afin d'étudier un syndrome non identifié auparavant, associé à un fort amaigrissement et une dégradation de l'état de santé des vaches laitières. Aucune cause évidente et unique n'a pu être identifiée. Le problème a été discuté avec les États membres et est toujours suivi de très près par la Commission.

Des missions ont été entreprises en Grèce à la suite de l'apparition de foyers de fièvre aphteuse et de fièvre catarrhale.

Pays tiers

Des missions ont été effectuées dans les pays candidats pour examiner la situation zoosanitaire générale, les activités des services vétérinaires officiels et les procédures de certification. Dans un certain nombre de cas, des déficiences ont été identifiées, en particulier en matière de procédures de délivrance des certificats sanitaires.

Des foyers de fièvre aphteuse apparus dans plusieurs pays tiers d'Amérique du Sud, en Afrique du Sud et en Turquie, ont tous nécessité des missions d'urgence.

3.2.2. Volailles

Huit inspections réalisées dans des pays tiers ont également couvert la situation zoosanitaire des volailles, dans la plupart des cas avec des résultats satisfaisants.

Trois inspections d'urgence ont été menées à la suite de l'apparition de foyers de maladies épizootiques chez les volailles en Italie (deux pour l'influenza aviaire, une pour la maladie de Newcastle). Ces inspections ont révélé un certain nombre de défauts, dont certains étaient de nature à avoir un impact sur l'efficacité de l'éradication de la maladie concernée.

3.2.3. Poisson et mollusques bivalves

Une inspection a été réalisée dans un État membre (Royaume-Uni) aux fins d'évaluation de la réaction de l'autorité compétente à l'apparition de foyers d'anémie infectieuse du saumon (AIS). Le résultat a été positif.

Une inspection a été effectuée dans un pays tiers (Australie), pour l'évaluation du statut zoosanitaire des mollusques bivalves en vue de leur exportation vers l'Union européenne. Le résultat de l'inspection n'a pas été satisfaisant. Le pays a retiré sa demande d'exportation.

3.3. Bien-être des animaux

A. Priorités des missions

Il y a eu deux séries de missions relatives au bien-être des animaux:

- dans les exploitations
- durant le transport et aux points d'arrêt.

Les conditions de bien-être des animaux sur les marchés et dans les abattoirs ont également été vérifiées dans le cadre des missions relatives au bien-être des animaux durant le transport.

B. Programme des missions

Les détails des missions entreprises figurent en annexe I. Neuf missions visant à vérifier les contrôles du bien-être des animaux dans les États membres ont été effectuées en 2000. Cinq missions ont porté uniquement sur les contrôles dans les exploitations, l'une uniquement sur le transport, deux sur les contrôles dans les exploitations et durant le transport, et deux autres sur les contrôles durant le transport et au moment de l'abattage.

En outre, trois missions ont été réalisées conjointement avec la direction générale de l'agriculture, sur la question des accords de restitution à l'exportation concernant le bien-être des bovins vivants durant le transport (règlement CE n° 615/98).

La question des exigences en matière de bien-être des animaux au moment de l'abattage a également été examinée au cours de missions concernant la santé publique. Celle des exigences en matière de bien-être des poules pondeuses élevées en batteries a été incluse dans la série de missions relatives à la production de volailles.

C. Observations générales

Pour ce qui concerne la législation relative au transport d'animaux, l'OAV a observé un niveau d'application variable dans les États membres visités. Des progrès notables ont été constatés dans certains États membres, comme la Belgique. Dans d'autres États membres, tels que l'Italie et l'Espagne, peu d'améliorations réelles ont été observées dans le déroulement des contrôles. La Grèce n'avait pas vraiment essayé de mettre en œuvre des contrôles appropriés. Concernant la série de missions entreprises avec la direction générale de l'agriculture, bien que les quatre principaux États membres exportateurs (Allemagne, France, Irlande et Pays-Bas) aient pris certaines mesures, ces dernières n'étaient pas totalement adéquates dans tous les cas pour assurer le respect du règlement.

En ce qui concerne le bien-être des animaux dans les exploitations, les principales déficiences concernaient un manque de soins appropriés aux animaux malades ou blessés, un surpeuplement, une mauvaise ventilation, un manque d'amélioration de l'environnement et des pratiques courantes de mutilations. La législation n'avait pas été intégralement transposée dans un État membre (Autriche) et dans un autre (France) un régime d'inspections n'avait été mis en œuvre que récemment. Malgré certaines non-conformités dans les autres États membres visités (Belgique, Danemark, Suède et Royaume-Uni), les contrôles étaient d'une façon générale satisfaisants dans ces États membres. Le bien-être des poules pondeuses élevées en batteries était inclus dans la série de missions relatives à la production de viande de volaille, qui a été achevée au cours de l'année. Bien que certaines mesures aient été prises pour contrôler le bien-être des poules pondeuses, il est clair que cet aspect ne constitue pas une priorité pour les

autorités compétentes. Des procédures d'infraction ont été recommandées à l'encontre de la Grèce pour manque de supervision, ainsi qu'à l'encontre de l'Allemagne et de l'Autriche parce que la directive 88/166/CEE n'est pas intégralement transposée dans la législation nationale.

Pour ce qui concerne le bien-être au moment de l'abattage, une supervision inadéquate du bien-être des volailles a été identifiée dans certains États membres et dans deux pays tiers (Hongrie et Turquie). Dans deux États membres, les carences au niveau de l'étourdissement et de sa supervision étaient d'une gravité telle que des procédures d'infraction ont été recommandées et dans un État membre, des poursuites ont été recommandées pour absence de transposition de la législation relative au bien-être des animaux au moment de l'abattage. Les équipements servant à l'étourdissement des mammifères ne répondaient pas à toutes les prescriptions légales dans plusieurs États membres: par exemple, équipements servant à l'étourdissement inefficaces et inappropriés, insuffisance de maintenance, dispositif de secours pour l'étourdissement non disponible. Il subsistait des problèmes majeurs en matière de bien-être des animaux au moment de l'abattage en Grèce, où les animaux n'étaient pas étourdis correctement. Il n'y a donc pas eu d'amélioration depuis la dernière mission de 1998 et il a été recommandé de poursuivre les procédures d'infraction.

D. Autres activités

L'unité a collaboré avec les services législatifs de la direction générale "Santé et protection des consommateurs" en répondant aux nombreuses plaintes et questions parlementaires soulevées au sujet du bien-être des animaux tout au long de l'année.

3.4. Santé végétale

Dans le programme d'inspections, la priorité a été donnée aux États membres. Ces inspections entraient dans les deux catégories principales suivantes: 1) inspections visant à vérifier la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne dans le secteur de la pomme de terre; 2) inspections examinant la situation relative au nématode du pin. Un nombre restreint d'inspections ont également été réalisées dans des pays tiers exportant des marchandises présentant un danger potentiel pour la santé d'importantes cultures végétales dans l'Union européenne.

3.4.1. Audits dans le secteur de la pomme de terre

La série d'audits dans le secteur de la pomme de terre, commencée fin 1999, a été poursuivie en 2000. Cette série d'inspections a porté sur la mise en œuvre d'un ensemble de réglementations de l'Union européenne relatives aux organismes nuisibles dans le secteur de la pomme de terre. Les pays inspectés en 2000 (Grèce, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Danemark et Royaume-Uni) différaient sensiblement au regard, par exemple, de la structure des exploitations, de l'organisation des services phytosanitaires, de l'importance économique de la pomme de terre, de la répartition des organismes nuisibles et des maladies des pommes de terre. Leur interprétation et la mise en œuvre de la législation correspondante de l'Union européenne sont par conséquent variables. Des recommandations ont été faites pour remédier aux nombreuses non-conformités observées.

3.4.2. Nématode du pin

Deux inspections ont été menées pour vérifier le contrôle de l'apparition du nématode du pin au Portugal. Au cours de la première inspection, quelques insuffisances ont été notées. Lors

d'une inspection ultérieure, ces dernières avaient été largement corrigées. En outre, trois inspections ont été effectuées en France, en Espagne et en Grèce pour vérifier les activités d'investigation requises, qui ont été accomplies pour confirmer l'absence du nématode.

3.4.3. Inspections dans les pays tiers

La série d'inspections dans les principaux pays exportant des agrumes a été poursuivie. Elles visaient à vérifier le respect des exigences de l'Union européenne en matière de contrôles préalables à l'exportation et à évaluer l'état phytosanitaire général de la production d'agrumes. Les États-Unis et le Brésil ont été inspectés. Certains défauts ont été notés au Brésil et des recommandations ont été faites en conséquence. Des recommandations ont également été adressées à l'Union européenne pour qu'elle mette à jour la législation relative à certaines régions de ces deux pays, reconnues exemptes de chancre bactérien et de maladie des taches noires des agrumes.

L'Égypte et la Slovaquie ont été inspectées concernant des exigences spécifiques de l'Union européenne pour les exportations de pommes de terre. En Slovaquie, la situation concernant le feu bactérien a également été évaluée. Aucune déficience majeure n'a été rencontrée lors de ces inspections.

3.4.4. Autres activités

En plus des inspections, l'OAV a participé à un certain nombre d'autres activités phytosanitaires.

Le développement du réseau EUROPHYT (réseau européen d'informations phytosanitaires) s'est poursuivi. Une interface utilisateur améliorée pour l'Internet, permettant un accès en ligne, a été installée sur la base de données relatives à la production. La création d'une seconde interface utilisateur (échange de messages structurés – accès à distance) a débuté en novembre 2000. Cette dernière facilitera les échanges d'informations entre le réseau EUROPHYT et les bases de données existant dans les États membres.

Les résultats des enquêtes annuelles obligatoires concernant les agents du flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis* (Smith) Davis et al. ssp. *Sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al.) et le nématode du pin ont été demandés aux États membres, traités et présentés. Les dossiers pour la reconnaissance de certaines régions d'Égypte exemptes d'organismes nuisibles ont été compilés et présentés. Le personnel de l'OAV a activement participé à divers groupes de travail et à des comités directeurs de la Commission sur des sujets tels que les zones protégées, la situation relative au nématode du pin au Portugal et les programmes POSEIDOM (programmes pour la lutte contre les organismes nuisibles aux plantes ou aux produits végétaux dans les départements français d'outre-mer).

4. RESSOURCES ET ORGANISATION

4.1. Personnel et recrutement

À la fin de l'an 2000, l'OAV comptait un effectif total d'environ 160 personnes, dont 92 inspecteurs, le reste étant composé de personnel administratif et d'encadrement.

4.2. Organisation de l'OAV

Une nouvelle structure organisationnelle de l'OAV, adoptée en septembre 1999, a été intégralement mise en œuvre en 2000. L'OAV compte cinq unités, avec les responsabilités suivantes:

Unité F1 Qualité, planification, suivi et développement

Unité F2 Denrées alimentaires d'origine animale - mammifères

Unité F3 Denrées alimentaires d'origine animale - oiseaux et poissons

Unité F4 Denrées alimentaires d'origine végétale, phytosanitaire, traitement et distribution

Unité F5 Nutrition animale, contrôle des importations, résidus

Un schéma de l'organisation de l'Office alimentaire et vétérinaire figure en annexe III. Un organigramme de la structure de la direction générale "Santé et protection des consommateurs" est disponible sur le site Internet de cette dernière ⁽¹⁾.

4.3. Formation

Comme pour les années précédentes, la formation du personnel est restée l'une des priorités de l'OAV. Les nouveaux inspecteurs ont bénéficié d'un ensemble de cours leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences complémentaires requises pour leurs tâches. Ces cours comprenaient:

- un stage d'initiation à l'OAV sur les procédures de fonctionnement interne, la législation de l'Union européenne et la conduite des inspections
- un cours de rédaction de rapports portant sur les aptitudes à rédiger
- une formation externe d'une semaine aux techniques d'audit (ISO 9000),
- une formation technique complémentaire sur des sujets tels que l'épidémiologie et le système HACCP.

Tout nouvel inspecteur a également reçu une formation sur le terrain en prenant part à des inspections sous la surveillance de collègues expérimentés.

Tous les employés nouvellement recrutés ont bénéficié d'une formation d'initiation de base et d'une formation administrative complémentaire si nécessaire. Un pourcentage élevé du personnel a suivi des cours intensifs pour développer leurs compétences linguistiques.

Au total, 1.524 jours-personnes de formation ont été assurés en 2000.

4.4. Développement de la qualité

L'unité F1 (Qualité, planification, suivi et développement) a un rôle d'initiative et de conseil en ce qui concerne le développement des questions de planification, de priorités et de suivi, ainsi que les aspects juridiques; elle contribue en outre au maintien des normes de qualité internes.

⁽¹⁾ http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/general_info/organigramme_en.pdf

Inspections réalisées en 2000**Annexe I**

Début	Fin	Pays	Sujet
03 jan 00	05 jan 00	Italie	Foyers d'influenza aviaire
15 jan 00	28 jan 00	Uruguay	Audit des AC dans un pays tiers - premier agrément
15 jan 00	28 jan 00	Chili	Audit des AC dans un pays tiers - ultérieur
17 jan 00	21 jan 00	Irlande	Production de denrées alimentaires - lait/produits
17 jan 00	21 jan 00	Danemark	Audit des AC dans un État membre - partiel
17 jan 00	21 jan 00	Chypre	Audit des AC dans un pays tiers - premier agrément
17 jan 00	21 jan 00	Italie	EST
19 jan 00	21 jan 00	Belgique	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
21 jan 00	28 jan 00	France	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
23 jan 00	28 jan 00	Royaume-Uni	Production de denrées alimentaires - lait/produits
23 jan 00	03 fév 00	Albanie	Identification/certification/mouvements - mammifères vivants (fièvre aphteuse)
23 jan 00	05 fév 00	États-Unis	Bétail non traité aux hormones
24 jan 00	25 jan 00	Luxembourg	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
24 jan 00	31 jan 00	Angola	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
27 jan 00	03 fév 00	Irlande	Postes d'inspection frontaliers
30 jan 00	04 fév 00	Pologne	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
30 jan 00	04 fév 00	Pologne	Résidus
31 jan 00	04 fév 00	Hongrie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
31 jan 00	07 fév 00	Égypte	Situation phytosanitaire - pomme de terre
31 jan 00	04 fév 00	St Vincent/Grenadines	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
02 fév 00	03 fév 00	États-Unis	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
06 fév 00	11 fév 00	Hongrie	Résidus
08 fév 00	10 fév 00	Grèce	Aflatoxines dans les arachides
11 fév 00	25 fév 00	Argentine	Production de denrées alimentaires - lait/produits
13 fév 00	17 fév 00	France	Identification/certification de mammifères vivants; fonctionnement du système ANIMO
13 fév 00	19 fév 00	Autriche	Hygiène alimentaire, système HACCP
14 fév 00	17 fév 00	Luxembourg	Production de denrées alimentaires - lait/produits
14 fév 00	16 fév 00	Grèce	Bien-être des animaux - transport/marchés
14 fév 00	18 fév 00	Norvège	Postes d'inspection frontaliers
14 fév 00	18 fév 00	Islande	Postes d'inspection frontaliers
14 fév 00	18 fév 00	Danemark	Surveillance des EST, équarrissage, interdiction relative aux aliments pour animaux
14 fév 00	18 fév 00	Italie	Foyers de maladies - influenza aviaire

16 fév 00	18 fév 00	Italie	Bien-être des animaux - transport/marchés
20 fév 00	25 fév 00	Espagne	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
20 fév 00	25 fév 00	Italie	Pesticides - résidus
20 fév 00	25 fév 00	Bulgarie	Résidus
21 fév 00	25 fév 00	Gabon	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
21 fév 00	04 mars 00	Togo	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
25 fév 00	06 mars 00	Hongrie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
27 fév 00	03 mars 00	Allemagne	Plans d'urgence de lutte contre les maladies
28 fév 00	04 mars 00	Allemagne	Production de denrées alimentaires - lait/produits
28 fév 00	10 mars 00	Belgique	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
28 fév 00	10 mars 00	Belgique	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
28 fév 00	29 fév 00	Allemagne	EST
28 fév 00	03 mars 00	Royaume-Uni	Bien-être des animaux - dans les exploitations
28 fév 00	11 fév 00	Grenade	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
28 fév 00	10 mars 00	Grèce	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
02 mars 00	12 mars 00	États-Unis	Situation relative aux organismes nuisibles aux plantes - fruits, plantes fruitières, légumes
05 mars 00	16 mars 00	Argentine	Équivalence en agriculture biologique
06 mars 00	10 mars 00	Pays-Bas	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
06 mars 00	10 mars 00	Suède	Plans d'urgence de lutte contre les maladies
06 mars 00	10 mars 00	Grèce	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
06 mars 00	10 mars 00	Slovénie	Résidus
13 mars 00	13 mars 00	France	Postes d'inspection frontaliers
13 mars 00	17 mars 00	Portugal	ESB Mesures d'urgence
13 mars 00	24 mars 00	Allemagne	Postes d'inspection frontaliers
19 mars 00	24 mars 00	Italie	Programme d'éradication/de contrôle - Br. melitensis
19 mars 00	01 avr 00	Argentine	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
19 mars 00	01 avr 00	Uruguay	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
20 mars 00	24 mars 00	Portugal	Production de denrées alimentaires - lait/produits
20 mars 00	24 mars 00	France	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
20 mars 00	24 mars 00	Pays-Bas	Postes d'inspection frontaliers
20 mars 00	24 mars 00	Royaume-Uni	ESB Mesures d'urgence + surveillance des EST
26 mars 00	31 mars 00	Grèce	Production de denrées alimentaires - lait/produits
26 mars 00	07 avr 00	Afrique du Sud	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
27 mars 00	31 mars 00	Suède	Bien-être des animaux - dans les exploitations
27 mars 00	31 mars 00	Belize	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
27 mars 00	31 mars 00	Cameroun	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche

27 mars 00	07 avr 00	Allemagne	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
27 mars 00	04 mai 00	Antilles Néerlandaises	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
28 mars 00	30 mars 00	Italie	Aflatoxines dans les arachides
02 avr 00	07 avr 00	Turquie	Production de denrées alimentaires - lait/produits
02 avr 00	07 avr 00	Autriche	Plans d'urgence de lutte contre les maladies
02 avr 00	07 avr 00	Finlande	Plans d'urgence de lutte contre les maladies
02 avr 00	08 avr 00	Suède	Hygiène alimentaire, système HACCP
03 avr 00	07 avr 00	Pologne	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
03 avr 00	14 avr 00	Mexique	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
03 avr 00	07 avr 00	Slovaquie	Situation relative aux organismes nuisibles aux plantes - fruits, plantes fruitières, légumes
03 avr 00	07 avr 00	Slovaquie	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
03 avr 00	07 avr 00	Italie	Audit des AC dans un État membre - partiel
03 avr 00	07 avr 00	Jamaïque	Produits de la pêche et mollusques bivalves
03 avr 00	14 avr 00	Suède	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
04 avr 00	25 avr 00	Espagne	Visite canadienne
10 avr 00	14 avr 00	Espagne	Surveillance des EST, équarrissage, interdiction relative aux aliments pour animaux
10 avr 00	14 avr 00	Kazakhstan	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
11 avr 00	17 avr 00	Allemagne	Visite canadienne
17 avr 00	19 avr 00	Irlande	Identification/certification/mouvements - mammifères vivants
25 avr 00	11 mai 00	Nouvelle-Zélande	Viande, lait, résidus
29 avr 00	09 mai 00	Pays-Bas	Foyers de maladies – autres maladies
03 mai 00	05 mai 00	Italie	Production de denrées alimentaires - lait/produits
03 mai 00	05 mai 00	Allemagne	Évaluation LCR
03 mai 00	12 mai 00	Espagne	Postes d'inspection frontaliers
08 mai 00	12 mai 00	Hongrie	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
08 mai 00	12 mai 00	Espagne	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
08 mai 00	12 mai 00	Brésil	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
08 mai 00	12 mai 00	Danemark	Bien-être des animaux - dans les exploitations
08 mai 00	12 mai 00	Finlande	Surveillance des EST, équarrissage, interdiction relative aux aliments pour animaux
08 mai 00	12 mai 00	Royaume-Uni	Aquaculture
09 mai 00	18 mai 00	Groenland	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
12 mai 00	12 mai 00	Royaume-Uni	Postes d'inspection frontaliers
14 mai 00	28 mai 00	Chili	Résidus
15 mai 00	19 mai 00	Pays-Bas	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
15 mai 00	19 mai 00	Italie	Contrôles de l'agriculture biologique

15 mai 00	19 mai 00	Portugal	Apparition d'organismes nuisibles aux plantes - plantes forestières/produits
15 mai 00	19 mai 00	Portugal	Hygiène alimentaire, système HACCP
15 mai 00	19 mai 00	Nicaragua	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
15 mai 00	19 mai 00	Portugal	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
22 mai 00	26 mai 00	Italie	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
22 mai 00	26 mai 00	Slovaquie	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
22 mai 00	29 mai 00	République Tchèque	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
22 mai 00	31 mai 00	Autriche	Postes d'inspection frontaliers
22 mai 00	26 mai 00	Autriche	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
22 mai 00	31 mai 00	Autriche	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
27 mai 00	10 juin 00	Botswana	Santé animale (fièvre aphteuse)
27 mai 00	10 juin 00	Swaziland	Santé animale (fièvre aphteuse)
29 mai 00	02 juin 00	Espagne	Bien-être des animaux - transport/marchés
30 mai 00	11 juin 00	Uruguay	Production de denrées alimentaires - lait/produits
31 mai 00	12 juin 00	Belgique	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
04 juin 00	09 juin 00	République Tchèque	Production de denrées alimentaires - lait/produits
05 juin 00	09 juin 00	Royaume-Uni	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
05 juin 00	09 juin 00	Allemagne	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
05 juin 00	09 juin 00	Pays-Bas	Pesticides - résidus
09 juin 00	17 juin 00	Malte	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
14 juin 00	22 juin 00	Finlande	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
18 juin 00	23 juin 00	Portugal	Programmes d'éradication/de contrôle - Br. melitensis
19 juin 00	23 juin 00	Suisse	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
19 juin 00	23 juin 00	France	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
19 juin 00	30 juin 00	États-Unis	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
19 juin 00	22 juin 00	France	Marché intérieur - plantes forestières/produits
19 juin 00	23 juin 00	Autriche	Bien-être des animaux - transport/marchés
19 juin 00	23 juin 00	Irlande	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
25 juin 00	02 juil 00	Espagne	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
25 juin 00	30 juin 00	Grèce	Résidus
26 juin 00	30 juin 00	Pays-Bas	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
26 juin 00	30 juin 00	Bulgarie	Radioactivité
26 juin 00	30 juin 00	Honduras	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
26 juin 00	30 juin 00	Nouvelle Guinée	Produits de la pêche
02 juil 00	07 juil 00	Brésil	Situation relative aux organismes nuisibles aux plantes - fruits, plantes

			fruitières, légumes
03 juil 00	07 juil 00	Roumanie	Audit des AC dans un pays tiers - ultérieur
03 juil 00	07 juil 00	Pays-Bas	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
03 juil 00	07 juil 00	Irlande	Hygiène alimentaire, système HACCP
03 juil 00	14 juil 00	Danemark	Postes d'inspection frontaliers
03 juil 00	06 juil 00	Italie	Foyers de maladies - autres maladies
03 juil 00	07 juil 00	Costa Rica	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
09 juil 00	14 juil 00	Slovaquie	Résidus
24 juil 00	28 juil 00	Grèce	Foyers de maladies - fièvre aphteuse
24 juil 00	06 août 00	Thaïlande	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
31 juil 00	04 août 00	Hongrie	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
14 août 00	17 août 00	Royaume-Uni	Surveillance de l'ESB
16 août 00	18 août 00	Slovénie	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
21 août 00	25 août 00	Royaume-Uni	Production de denrées alimentaires - viande de volaille
24 août 00	24 août 00	Irlande	ESB
04 sept 00	08 sept 00	Suisse	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
04 sept 00	08 sept 00	Singapour	Production de denrées alimentaires - lait/produits
04 sept 00	08 sept 00	Suède	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
04 sept 00	08 sept 00	Luxembourg	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
04 sept 00	08 sept 00	République Tchèque	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
04 sept 00	22 sept 00	Danemark	Accompagnement d'une équipe d'inspection américaine
04 sept 00	22 sept 00	Espagne	Accompagnement d'une équipe d'inspection américaine
04 sept 00	22 sept 00	Irlande	Accompagnement d'une équipe d'inspection américaine
04 sept 00	08 sept 00	Danemark	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
04 sept 00	08 sept 00	Espagne	Marché intérieur - plantes forestières/produits
04 sept 00	08 sept 00	Turquie	Aflatoxine dans les pistaches, les noisettes et les figues séchées
04 sept 00	06 sept 00	France	Évaluation du laboratoire communautaire de référence pour le lait
04 sept 00	13 sept 00	Belgique	Postes d'inspection frontaliers
05 sept 00	15 sept 00	Canada	Production de denrées alimentaires - lait/produits
09 sept 00	15 sept 00	Argentine	Apparition de maladies - fièvre aphteuse
09 sept 00	23 sept 00	Paraguay	Apparition de maladies - fièvre aphteuse
18 sept 00	22 sept 00	Bulgarie	Audit des AC dans un pays tiers - ultérieur
18 sept 00	22 sept 00	Suède	Pesticides - résidus
18 sept 00	22 sept 00	Italie	Hygiène alimentaire, système HACCP
18 sept 00	29 sept 00	Canada	Évaluation du contrôle des résidus chez les animaux vivants et dans les produits animaux
18 sept 00	22 sept 00	Nouvelle Calédonie	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations

20 sept 00	29 sept 00	Pologne	Production de denrées alimentaires - viande de volaille
23 sept 00	05 oct 00	Brésil	Production de denrées alimentaires - viande de volaille
24 sept 00	29 sept 00	Belgique	Bien-être des animaux - dans les exploitations
25 sept 00	29 sept 00	Grèce	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
25 sept 00	29 sept 00	Allemagne	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
25 sept 00	29 sept 00	Portugal	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
25 sept 00	29 sept 00	Grèce	Foyers de maladies - fièvre catarrhale
25 sept 00	29 sept 00	Allemagne	EST
25 sept 00	06 oct 00	Italie	Postes d'inspection frontaliers
26 sept 00	29 sept 00	Pays-Bas	OGM - produits autorisés/disséminations
28 sept 00	06 oct 00	Ouganda	Produits de la pêche/pesticides
01 oct 00	06 oct 00	Espagne	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
01 oct 00	07 oct 00	Chypre	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
02 oct 00	06 oct 00	Italie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
02 oct 00	06 oct 00	Slovénie	Production de denrées alimentaires - lait/produits
02 oct 00	06 oct 00	Turquie	Programme de vaccination contre la fièvre aphteuse
02 oct 00	06 oct 00	France	Production de denrées alimentaires - viande de volaille
05 oct 00	12 oct 00	Afrique du Sud	Production de denrées alimentaires - lait/produits
08 oct 00	14 oct 00	Hongrie	Production de denrées alimentaires - viande de volaille/produits/préparations
09 oct 00	13 oct 00	Roumanie	Résidus (en particulier dans les produits de la pêche)
09 oct 00	13 oct 00	Tanzanie	Produits de la pêche/pesticides
10 oct 00	10 oct 00	Irlande	GENERAL
16 oct 00	20 oct 00	Lituanie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
16 oct 00	20 oct 00	Autriche	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
16 oct 00	20 oct 00	Suède	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
16 oct 00	20 oct 00	Finlande	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
21 oct 00	28 oct 00	Afrique du Sud	Foyers de maladies - fièvre aphteuse
22 oct 00	27 oct 00	Suède	Postes d'inspection frontaliers
22 oct 00	27 oct 00	Tunisie	Audit des AC dans un pays tiers - ultérieur (viande de volaille et ratites)
23 oct 00	27 oct 00	Portugal	Apparition d'organismes nuisibles aux plantes - plantes forestières/produits
23 oct 00	27 oct 00	France	Bien-être des animaux - dans les exploitations
23 oct 00	27 oct 00	Bulgarie	Volailles vivantes et viande de volaille
23 oct 00	05 nov 00	Australie	Production de denrées alimentaires - mollusques bivalves
30 oct 00	03 nov 00	Allemagne	Hygiène alimentaire, système HACCP
30 oct 00	31 oct 00	Allemagne	Postes d'inspection frontaliers

04 nov 00	13 nov 00	Bosnie-Herzégovine	Audit des AC dans un pays tiers - ultérieur
06 nov 00	10 nov 00	Suisse	Production de denrées alimentaires - lait/produits
06 nov 00	10 nov 00	Allemagne	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
06 nov 00	10 nov 00	Royaume-Uni	Production de denrées alimentaires - viande de gibier sauvage/produits/préparations
06 nov 00	24 nov 00	Australie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
06 nov 00	10 nov 00	Costa Rica	Équivalence dans l'agriculture biologique
06 nov 00	15 nov 00	Espagne	Pesticides - résidus
06 nov 00	10 nov 00	Italie	Bien-être des animaux - transport/marchés
06 nov 00	11 nov 00	Portugal	EST
06 nov 00	10 nov 00	Croatie	Production de denrées alimentaires - viande de volaille
06 nov 00	10 nov 00	Turquie	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
07 nov 00	14 nov 00	Sri Lanka	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
13 nov 00	17 nov 00	Italie	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
13 nov 00	17 nov 00	Royaume-Uni	Marché intérieur - directives relatives au secteur de la pomme de terre
13 nov 00	17 nov 00	Suisse	EST
13 nov 00	24 nov 00	Portugal	Postes d'inspection frontaliers
17 nov 00	23 nov 00	Suriname	Production de denrées alimentaires - poisson/produits de la pêche
19 nov 00	24 nov 00	Turquie	Audit des AC dans un pays tiers - premier agrément (viande de volaille)
20 nov 00	24 nov 00	Grèce	Bien-être des animaux - transport/marchés
20 nov 00	02 déc 00	Argentine	Résidus
26 nov 00	01 déc 00	Saint-Pierre et Miquelon	Inspection station de quarantaine
27 nov 00	01 déc 00	Bulgarie	Production de denrées alimentaires - viande de gibier/produits/préparations
27 nov 00	01 déc 00	Hongrie	Contrôles des importations - animaux/produits animaux
27 nov 00	01 déc 00	Portugal	Plans d'urgence de lutte contre les maladies
27 nov 00	30 nov 00	Portugal	OMG - produits autorisés/disséminations
28 nov 00	06 déc 00	Brésil	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
28 nov 00	01 déc 00	Grèce	Marché intérieur - plantes forestières/produits
28 nov 00	01 déc 00	Thaïlande	Mollusques bivalves
03 déc 00	16 déc 00	Chili	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
04 déc 00	08 déc 00	France	EST
04 déc 00	08 déc 00	Allemagne	EST/MRS
11 déc 00	15 déc 00	Finlande	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
11 déc 00	15 déc 00	Danemark	Production de denrées alimentaires - viande rouge/produits/préparations
11 déc 00	15 déc 00	Chypre	Production de denrées alimentaires - lait/produits
11 déc 00	15 déc 00	Danemark	Identification/certification/mouvements - mammifères vivants
11 déc 00	15 déc 00	Espagne	Contrôles de l'agriculture biologique
11 déc 00	15 déc 00	Pays-Bas	Hygiène alimentaire, système HACCP

11 déc 00	15 déc 00	Belgique	EST
11 déc 00	15 déc 00	Pays-Bas	EST
11 déc 00	15 déc 00	Irlande	EST
11 déc 00	15 déc 00	Espagne	EST
11 déc 00	15 déc 00	Italie	EST

Inspections de l'OAV réalisées dans les États membres en 2000

Annexe II



